



La Politique Berbère de la France

Robert Montagne

Journal of the Royal African Society, Vol. 33, No. 133. (Oct., 1934), pp. 338-352.

Stable URL:

<http://links.jstor.org/sici?sici=0368-4016%28193410%2933%3A133%3C338%3ALPBDLF%3E2.0.CO%3B2-1>

Journal of the Royal African Society is currently published by Oxford University Press.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of JSTOR's Terms and Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/about/terms.html>. JSTOR's Terms and Conditions of Use provides, in part, that unless you have obtained prior permission, you may not download an entire issue of a journal or multiple copies of articles, and you may use content in the JSTOR archive only for your personal, non-commercial use.

Please contact the publisher regarding any further use of this work. Publisher contact information may be obtained at <http://www.jstor.org/journals/oup.html>.

Each copy of any part of a JSTOR transmission must contain the same copyright notice that appears on the screen or printed page of such transmission.

The JSTOR Archive is a trusted digital repository providing for long-term preservation and access to leading academic journals and scholarly literature from around the world. The Archive is supported by libraries, scholarly societies, publishers, and foundations. It is an initiative of JSTOR, a not-for-profit organization with a mission to help the scholarly community take advantage of advances in technology. For more information regarding JSTOR, please contact support@jstor.org.

LA POLITIQUE BERBÈRE DE LA FRANCE

ROBERT MONTAGNE

LES Berbères étaient, il y a vingt ans encore, bien peu connus des Français, même de ceux qui, par leur profession, vivaient au contact des populations de l'Afrique du Nord. Les invasions arabes et la diffusion de l'Islam avaient, depuis douze siècles, jeté le voile sur les vieilles populations du Maghreb ; par leur genre de vie, leurs croyances, leurs pratiques, la langue de leurs élites, les peuples conquis se distinguaient à peine des conquérants, d'autant plus qu'une sorte de fusion, de mise en commun du patrimoine des uns et des autres, avaient souvent fait disparaître les contrastes qui avaient pu les opposer dans le passé. A peine les observateurs superficiels savaient-ils distinguer les Arabes, les Kabyles d'Algérie, ces montagnards du Djerjera qui formaient un bloc compact et résistant, célèbre à la fois par la résistance qu'il avait offert à l'occupation française, par la rudesse de ses hommes et l'activité de ses colonies établies dans les villes du voisinage.

Sans doute, depuis les premières années de la conquête française, les Berbères d'Algérie avaient-ils fait l'objet d'études approfondies.¹ Mais le public n'en avait guère compris l'intérêt ou l'importance. Et, lorsque les négociations diplomatiques s'ouvrirent, qui, de 1902 à 1911, devaient aboutir à l'occupation du Maroc, le nom même des Berbères ne fut jamais officiellement prononcé, bien que plus de la moitié des habitants du pays connu sous le nom " d'Empire chérifien," fussent de langue berbère et qu'ils ne reconnussent pas, alors, l'autorité du Sultan.

Les premiers progrès de la pacification, conduite, sans trop de peine, avec la collaboration du " Makhzen chérifien," auraient pu confirmer les premières illusions sur la faible importance politique et sociale des populations berbères ; mais la résistance des montagnards du Rif, du Moyen-Atlas et du

¹ Devaux : *Les Kebailles du Djerdjera* (1862) ; Hanotaux et Letourneux : *La Kabylie et les coutumes kabyles* (1872) ; E. Masqueray : *La formation des cités chez les sédentaires de l'Algérie* (1886).

Sous et la bordure du Sahara, qui ne cessa de se manifester depuis 1913, suffit bientôt à montrer quelle réserve de forces humaines, intactes et vigoureuses, s'opposait à l'unification de l'empire. Dès 1914,¹ Le Général Lyautey, avec une claire appréciation des nécessités posées par la variété des populations du Maroc dissident, proposait à l'approbation du Sultan un "Dahir" accordant aux tribus soumises et à soumettre le respect et leurs coutumes séculaires. L'autorité religieuse et politique du Sultan—dont Lyautey fut toujours le loyal défenseur—se trouvait conciliée, par cet acte, avec la tradition berbère.

En même temps que se poursuivait, pendant vingt années, grâce à l'union habile de la politique et de la force, la soumission des tribus berbères des montagnes, qui n'avaient jamais, dans l'histoire, que reconnu, de loin en loin, et d'une manière purement platonique, l'autorité du gouvernement central, des études plus complètes et plus précises faisaient mieux connaître, dans toute l'Afrique du Nord, l'importance et l'originalité des vieilles populations africaines.² L'idée se faisait jour, de plus en plus, de l'unité profonde de structure de tous les groupes berbères dispersés de l'Afrique, de leurs tendances psychologiques et sociales communes ; certains en arrivaient à penser même qu'on pouvait concevoir une "politique berbère" distincte de la "politique arabe" de la France ; et c'est dans ce sens qu'ils interprétaient les mesures prises par l'un des successeurs de Lyautey, M. L. Saint, qui, le 16 mai 1930, avait préparé et soumis à la signature du Sultan un nouveau veau "dahir"³ complétant celui du 11 septembre, 1914.

¹ Dahir du 11 septembre, 1914.

² E. Doutté : *En tribu* (1916) ; *Marrakech* (1909) ; Henri Basset : *Essai sur la littérature des Berbères* (1920) ; E. Laoust : *Mots et choses berbères* (1920) ; Mathéa Gaudry : *La femme Chaouïa de l'Aurès* (1930) ; A. M. Goichon : *La vie féminine au Mzab* (1927) ; R. Montagne : *Les Berbères et le Mahkzen* (1930).

³ Les principales dispositions de ce dahir étaient les suivantes :

Les décisions des jemaas judiciaires berbères, jusqu'alors simplement considérées comme ayant une valeur administrative, prenaient une valeur légale.

Il était créé des tribunaux coutumiers d'appel.

Au criminel, les Berbères étaient soumis à la juridiction française.

Un dahir du 8 avril 1934 a rapporté cette dernière disposition et placé les Berbères sous la juridiction des tribunaux criminels chérifiens. De plus, l'organisation des tribunaux coutumiers a été rattachée aux services de la justice chérifienne.

Tandis que se redessinait ainsi un courant d'ailleurs ancien¹ d'idées—dans lequel, il faut le reconnaître loyalement, quelques faux spécialistes mêlaient parfois le rêve et la fantaisie à l'exacritude des autres travaux scientifiques—une évolution contraire se dessinait dans l'opinion orientale.

La Tunisie, qui ne recèle, dans ses montagnes, que des berbères arabisés, ne s'était jamais soucié de leur existence. En Algérie, la politique de conquête et d'assimilation avait nivelé à la même hauteur toutes les populations soumises et les avait fait entrer dans une politique sans nuance de collaboration, à l'intérieur des "trois départements français" d'Afrique, si bien que l'opposition des Berbères et des Arabes n'avait jamais pu apparaître.² Au Maroc, au contraire, l'Empire chérifien, avec une population de cinq millions d'habitants, se trouvait unifié et restauré par la pacification, et il se trouvait qu'il contenait une population de 2 millions et demi d'hommes de langue berbère récemment entrée dans son sein ; les traditions du Makhzen étaient inconnues ou détestées dans la montagne ; dans le vieux pays du Makhzen même beaucoup de régions étaient peuplées de Berbères arabisés depuis quelques siècles seulement. Par contre, la civilisation musulmane citadine avait entièrement revêtu le vêtement arabe : art, langue, droit, traditions familiales et gouvernementales, s'inspiraient des traditions de l'Orient, surtout dans les villes de Fés, Rabat, Salé, Tetouan et Tanger. En même temps, la jeunesse marocaine, récemment instruite dans nos écoles—et l'on sait avec quelle confiante sollicitude Lyautey l'avait suivie et encouragée—se montrait de plus en plus ardente à suivre les grands mouvements politiques et culturels de l'Orient arabe, dont les foyers du Caire et de Damas brûlaient d'un grand zèle pour l'unité des peuples arabes, le réveil de la civilisation musulmane rénovée, la gloire de la langue arabe modernisée.

Le temps était venu, en Orient, où la présence de toutes

¹ Cf. les articles de R. de Caix dans *l'Afrique Française*, notamment 1912, p. 74, 121, etc.

² Les franchises administratives accordées à la Kabylie en 1856 avaient été abolies à la suite de la révolte de 1871.

les minorités religieuses, raciales ou linguistiques était ressentie à l'intérieur du corps de la " nation arabe " comme des éléments étrangers. La presse commentait à l'envi les efforts des puissances colonisatrices pour " diviser et régner."

Entre les deux tendances, le conflit menaçait. Il était inévitable que les premiers incidents le fissent éclater. Le Dahir du 16 mai 1930 sur la justice berbère avait été accepté avec méfiance par la bourgeoisie lettrée des villes du Maroc. Quelques erreurs faites dans les conditions de son application firent naître les craintes les plus étranges sur le but de la réforme. Celle-ci fut présentée comme une entreprise d' " évangélisation " et, pendant plusieurs mois, grâce à une habile campagne de presse, le monde musulman tout entier, informé, jusqu'à Java et en Chine, des projets de " christianisation " de l'Afrique du Nord, apprit tout à la fois l'existence des Berbères et l'alliance inattendue de la France des Droits de l'Homme avec le Vatican.

La " politique berbère," de la France connaissait pour la première fois une place honorable dans l'actualité. Des journalistes étrangers s'intéressaient à l'affaire. Erreurs et vérités, calculs et ambitions, sagesse et folie, se mêlaient dans une discussion passionnée qui obscurcissait sans cesse davantage les éléments du problème.

Assez de temps s'est écoulé, à présent, pour que tout ait été dit. Il reste à apprécier objectivement la situation, relativement simple, en présence de laquelle les peuples de l'Afrique du Nord, dont les causes d'évolution sont profondes et multiples, se trouvent placés, et à examiner dans quelle voie ils orienteront eux-mêmes leur avenir.

Nous voudrions ici aider simplement le lecteur à comprendre les circonstances de ce choix en lui disant ce qu'étaient les principales caractéristiques de la vie des Berbères dans les diverses régions de l'Afrique du Nord au moment de la conquête française ; comment notre pays a été amené, dans chaque cas, à tenir compte de ces particularités ; quels sont, enfin, les formes locales d'évolution qui peuvent faire préjuger de la direction choisie.

* * * * *

Les Berbères sont un vieux peuple méditerranéen attardé, jusqu'au XX^e siècle, à un stade d'évolution sociale qui correspond, plus ou moins, à celui des Gaulois et des Germains au moment de la conquête romaine. Nul doute qu'ils ne forment pas une "race" homogène. Certains éléments sont sans doute fixés sur place depuis plusieurs millénaires ; d'autres sont venus plus récemment par vague successive du désert, tout comme les Bédouins d'Arabie. Ce sont ces derniers qui ont donné leur empreinte à la Berbérie. De très anciennes traditions, des détails de technique et des parentés éloignées de langue semblent même indiquer qu'une partie de ces peuples du désert pourrait provenir d'Orient ou même d'Arabie du Sud.

On sait, d'autre part, que la langue berbère n'est, nulle part, arrivée au rang de la langue savante, mais qu'elle se fractionne en une multitude de dialectes, obstacles insurmontables à la création d'une unité culturelle berbère.

Si l'on excepte un nombre infime de convertis chrétiens, d'origine très récente, en Algérie, quelques groupes résiduels juifs, depuis longtemps d'ailleurs absorbés par les communautés hébraïques des villes, tous sont musulmans ; beaucoup le sont avec plus de sérieux et de foi que les Arabes du désert ; la persistance de débris des anciens cultes, des pratiques magiques et animistes, surtout dans les croyances des femmes, n'infirme pas la solidité de leur adhésion à l'Islam. Celle-ci est parfois d'autant plus forte qu'elle leur confère de la sorte, dans la société musulmane, une place égale à celle des Arabes authentiques, et qu'elle efface ainsi leur origine berbère, regardée souvent, dans une civilisation attachée au culte des nobles généalogies, comme assez peu honorable.

Ces arrières-petits cousins des Arabes du désert sont, pour la plupart, restés attachés, comme les Bédouins eux-mêmes, à un système social fondé sur la famille agnatique et la tribu. Ils n'en ont pas moins des tendances à l'organisation politique assez distinctes. Dans les tribus arabes, le chef de la tribu ou de la fraction fonde son autorité sur sa noblesse en sorte qu'il s'impose à un groupe plus ou moins important par

l'excellence de la famille, dans la mesure où l'indiscipline habituelle des nomades veut bien accepter son autorité. Dans les tribus berbères, au contraire, on observe une tendance forte et constante à la création de conseils et d'assemblées. Celles-ci sont formées par les représentants de chacune des familles patriarcales, qui entendent bien obtenir une part égale dans tous les profits et toutes les charges du pouvoir. C'est un régime d'organisation populaire tempéré par l'existence d'une très petite aristocratie de village. Il semble donc qu'on soit là en présence d'instincts sociaux un peu différents de part et d'autre. La première tendance s'affirme, dans l'histoire des Arabes, par la création de monarchies absolues—du type oriental—qui ne disparaissent que pour faire place au néant de l'anarchie la plus complète ; tandis que, chez les Berbères, la trame de l'histoire est faite, semble-t-il, de la lutte constante des chefs avec les assemblées. Le plus souvent même, les rois et les princes berbères sont éphémères, et c'est la vie intérieure des tribus qui l'emporte, fort agitée, mais organisée cependant selon des lois simples, animée par un esprit démocratique jaloux, ou traversée par les innombrables rivalités de notables égalitaires.

Sans doute parfois, si les circonstances extérieures sont favorables, voyons-nous apparaître, sur les ruines des républiques berbères, des seigneurs aux allures féodales. Mais leurs kasbahs de boue sont éphémères et le vieil esprit des sénats paysans et des assemblées de guerriers indépendants ne tarde pas à reprendre ses droits éternels.

Comme la plupart des groupes berbères que nous connaissons sont fixés depuis longtemps à la terre, le sentiment de la conservation jalouse du patrimoine individuel renforce encore la puissance de ces minuscules démocraties ou oligarchies rurales.

Par le simple effet des guerres et des invasions, il se trouve que, de notre temps, les groupes berbères les plus importants sont presque tous établis dans des massifs ou dans des régions qui étaient demeurés inaccessibles aux armées des princes fixés dans les villes. Les Berbères occupent donc des bastions

naturels : la Kabylie du Djerjera, l'Aurès, les villes lointaines du Mزاب, les oasis jadis inaccessibles du Sahara, le Hoggar, le massif des Beni Snassen, le Rif, le pays des Djebala, les chaînes du Moyen-Atlas, celles du Haut-Atlas, de l'Anti-Atlas. Dans ces forteresses naturelles, ils ont pris, spontanément, à l'égard des empires des plaines, une attitude d'hostilité réservée, à moins que, sous l'influence d'une excitation passagère, ils ne se soient lancés, groupés en tribus, à la conquête éphémère des trésors amassés dans les riches pays des villes.

Dans la paix, souvent à l'étroit dans leurs territoires de tribus, ils s'efforcent d'aller chercher, par l'occupation temporaire, parfois à grande distance, le moyen de faire vivre les femmes et les enfants restés au pays.

Tous ces traits de la vie sociale et politique, comme ceux qui résultent de la situation économique et géographique, concourent à faire des Berbères des hommes courageux, des guerriers redoutables, des travailleurs actifs, souvent âpres au gain, ingénieux parfois dans leurs entreprises commerciales, attachés à leur indépendance, à leurs libertés locales, profondément conservateurs de leurs traditions sociales et familiales.

Ils sont, en outre, doués d'une faible imagination, mais pourvus d'un robuste bon sens, capables de céder aux entraînements de la passion, mais sensibles à la justice, susceptibles d'un grand attachement aux hommes qu'ils estiment, aptes à profiter rapidement de l'instruction moderne, sans être cependant, par suite des résistances du milieu social, en état de l'assimiler complètement. Tous les Européens qui les ont bien connus, ont aimé ces paysans ou ces pasteurs à l'esprit simple, mais droit ; ils ont senti entre eux et ces frères attardés s'établir un lien de sympathie plus fort que celui qui peut nous unir aux vrais orientaux, si loin de nous parfois par la subtilité de leur esprit ou la souplesse de leur caractère. Ils n'ont pu se défendre de souhaiter que ce peuple économe, obstiné, courageux, raisonnable, trouve un jour le moyen de laisser épanouir son génie en des créations plus

parfaites que celles des assemblées de notables, des recueils de coutumes, des forteresses de l'Atlas ou des magasins collectifs.

* * * * *

Le reproche adressé le plus souvent à la politique de la France en Afrique du Nord est le caractère " indéformable " de ses méthodes d'action : en particulier sa tendance excessive à la politique d'assimilation. S'il en est ainsi, il faut admettre qu'il y ait, entre la théorie et la pratique, dans le domaine des créations impériales, une immense distance. On en jugera par l'attitude prise par la France à l'égard des divers groupes berbères. La diversité des solutions intervenues suffit à montrer du moins l'inexistence d'un plan préconçu dans la " politique berbère " de notre pays. Nous nous en tiendrons, dans cette brève revue, aux régions les plus importantes.

Il est bien singulier d'observer que la Kabylie, que nous regardons aujourd'hui, à bon droit, comme l'une des forteresses de la démocratie berbère, apparût tout d'abord, aux yeux des Français débarqués en Algérie, comme une région féodale. La présence d'Abd-el-Kader dans les pays arabes, le voisinage des troupes françaises, avaient créé des circonstances favorables à l'action de quelques grandes familles, et, jusqu'en 1871—au moment de la révolte—une partie du pays fut commandée par de grands chefs. Ceux-ci d'ailleurs tiraient surtout leur force de la confiance que nous leur montrions, et ils n'en devaient pas moins ménager les tribus et observer scrupuleusement les coutumes. Celles-ci réglaient, souvent sans aucune conformité avec la loi religieuse coranique, le régime de la propriété, l'héritage, le statut de la femme. Après la révolte, les chefs disparurent et, officiellement, aussi, les coutumes ; des juges de paix français furent nommés qui s'inspirèrent, dans une certaine mesure, des traditions recueillies ; des administrateurs français gouvernèrent le pays ; des maîtres français instruisirent les enfants. Ce fut le triomphe de l'assimilation. La démocratie berbère, d'autre part, ne se trouvait pas trop meurtrie par ce gouvernement direct inspiré

de principes égalitaires. La Kabylie connut soixante années de paix. Ses fils combattirent dans les rangs français de 1914 à 1918 avec honneur. L'âme berbère se recueillait dans un effort intérieur dont nous dirons plus loin les manifestations discrètes, mais indéniables.

Le Mzab, cette pentapole du désert, peuplé d'Ibadhites enserrés dans une étroite tradition religieuse, dont les fils, habiles commerçants, s'expatrient jusqu'aux bords de la Méditerranée pour gagner le pain des parents, des femmes et des enfants, eut un sort entièrement différent. Les franchises qui lui furent concédées en 1882, assurant la conservation des privilèges locaux, maintenant en fait l'influence du clergé, sont restées en vigueur jusqu'à nos jours. C'est à elles que les Berbères ibadhites doivent avoir gardé, selon leur vœu le plus cher, leur théocratie médiévale tout en s'adaptant adroitement aux conditions de la vie moderne.

Les relations de la France avec le Rif—situé presque entièrement dans la zone du protectorat espagnol—ne sont généralement appréciées que sous le jour des combats qui, de 1917 à 1926, opposèrent les tribus berbères de la montagne aux forces françaises. Il convient cependant d'observer que, depuis près de cinquante années, des dizaines de milliers de travailleurs rifains venaient à chaque moisson louer leurs bras aux colons d'Oranie. De ces relations répétées étaient nées des sympathies réciproques qui continuèrent de jouer leur rôle jusqu'au moment le plus critique de la guerre avec Abd-el-Kerim. Le traitement de faveur assuré aux prisonniers français en fut le résultat. Et Abd-el-Kerim est sans doute le seul chef de l'indépendance du Maghreb qui ait, avant sa reddition aux Français, traité avec égards les captifs qu'il leur avait faits et les ait rendus sains et saufs.

La difficile conquête des tribus pastorales du Moyen-Atlas, le groupe de guerriers, sans doute le plus vigoureux de la Berbérie, auquel on donne le nom de Bérabers, a mis la France en présence d'un problème délicat d'évolution. Dans cette région, les institutions démocratiques étaient parfois tempérées par l'existence de chefs de guerre dont quelques-uns—les

filz de Moha ou Hammou—jouèrent à nos côtés un rôle important dans la pacification et devinrent caïds de nombreuses tribus. Mais, plus encore chez ces nomades que chez les sédentaires, le droit coutumier tenait aux fibres les plus intimes de la vie des groupes. Plus que les Kabyles peut-être, les Aït Oumalou et les tribus du Haut-Atlas central et du Sahara marocain : Aït Izdeg, Aït Yafelman, Aït Atta, tiennent à régler, conformément à leurs traditions, tout ce qui touche à la propriété et à la famille. C'est dans leurs territoires qu'ont été organisés, avec succès, depuis 1914, les "djemaas berbères," assemblées de notables chargées de dire le droit et de l'appliquer. Les plus furieuses protestations des lettrés des villes ne les troublent point dans leurs montagnes. Bons musulmans d'intention, ils ne comprennent pas le reproche qui peut leur être fait d'abandonner une partie des prescriptions de l'islam. Le problème de l'évolution de leur droit, pour des sociétés jadis en perpétuel état de guerre, leur semble déjà assez difficile à résoudre pour qu'ils le compliquent encore par l'intervention de codes plus savants, religieux sans doute, mais faits, pensent-ils, pour des citoyens.

L'occupation française du Maroc, par un concours fortuit de circonstances, a coïncidé, dans les montagnes du Haut-Atlas, avec l'expansion naturelle d'une sorte de féodalité dont la littérature des voyageurs a vulgarisé les aspects romantiques, souvent aux dépens de l'exactitude.¹ Notre intervention survenait au moment où, seules, les régions inaccessibles de la haute montagne gardaient encore quelques-unes des traditions républicaines du siècle passé. L'aristocratie politique ainsi établie était de trop fraîche date—sortie du néant depuis cinquante ans—pour avoir les traditions solides qui eussent pu lui conférer une haute valeur sociale. Mais elle représentait, malgré ses tares, une incontestable puissance d'ordre, dans un pays encore profondément secoué par la révolte religieuse et populaire des premières années du Protectorat. L'habileté du Maréchal Lyautey fut, dès 1913, de confirmer à vie l'autorité

¹ En particulier : J. & J. Tharaud : *Les Seigneurs de l'Atlas*. Comparer notre livre : *Villages et kasbas berbères* (1930).

des "seigneurs de l'Atlas" non sans limiter, dans la suite, leurs excès. La soumission spontanée des hautes vallées, refuge des petites républiques berbères, vint montrer, en 1927, la confiance qu'avaient les montagnards dans la protection française. La conservation, par des assemblées, de leur droit coutumier, beaucoup plus pénétré, d'ailleurs, que celui du Moyen-Atlas, d'influences coraniques, apparaît comme la garantie de leur particularisme. Les Chleuhs de l'Anti-Atlas, qui viennent, au cours de cette année, après vingt-cinq ans de dissidence passive, de se soumettre sans combat à la France et au Makhzen chérifien, ont échappé, pour la plupart, à la transformation féodale qui a atteint une partie des tribus du Haut-Atlas occidental. S'ils ont parfois accepté, çà et là, l'autorité de chefs de cantons, ils n'en demeurent pas moins foncièrement attachés aux vieilles institutions républicaines, et quelque peu anarchiques, d'autrefois. Semblables, par leur goût du gouvernement, aux Kabyles du Djerjera, aux Rifains par leur attachement à l'Islam des marabouts, aux Mzabites par leur habileté commerciale et leurs goûts pour l'émigration temporaire, ils forment une population religieuse, pacifique, intelligente, industrielle, ayant au plus haut point le sens de l'entraide et de l'association. Le double problème qui se pose à leur sujet est celui de favoriser le travail des émigrés, qui nourrissent les familles restées dans la montagne, et d'organiser sur place des formes de gouvernement qui concilient l'exercice nécessaire de l'autorité avec l'individualisme des Berbères.

* * * * * *

On le voit par ces exemples, la politique administrative de la France a du, dans chacun des cas, tenir le plus large compte des institutions locales, de tendances profondes, si stables et si intimement liées aux traditions familiales, qu'elles forment vraiment l'armature millénaire de ces sociétés demeurées inchangées dans leurs refuges des montagnes. C'est dire qu'aucun plan préalable n'a dirigé notre action, qui s'est, chaque fois, inspirée de l'expérience et parfois même au prix d'une expérience chèrement acquise.

Peut-on discerner l'avenir des pays berbères? Certes, il est souvent, de nos jours, bien vain de chercher à le prévoir, dans ce monde mouvant, où, sans cesse, de nouveaux courants, de nouveaux événements, modifient les conditions du contact des races et des civilisations. Nul ne peut dire, en particulier, quelles ressources de vitalité possède la civilisation arabe moderne qui tend, dans l'Orient comme dans l'Occident musulman, à restaurer, par des moyens politiques, culturels, économiques même, l'unité des empires du moyen-âge en même temps que leur solidarité religieuse, tout en avivant dans chacun des "compartiments" de l'Islam méditerranéen, des nationalismes souvent un peu exclusifs. L'évolution de l'Afrique du Nord est étroitement liée, d'autre part, à la prolongation de la paix de l'Europe occidentale. Cherchons seulement à discerner les premières réactions des Berbères eux-mêmes.

La situation est bien différente selon qu'il s'agit de l'Algérie ou du Maroc.

En Algérie, et surtout en Kabylie, les Berbères forment un bloc extrêmement compact, d'une densité de population souvent égale à celle de la France. L'influence arabe y a toujours été nulle. Celle de la France, exercée par les écoles, y est devenue considérable. Il s'y constitue, grâce au développement de l'instruction primaire donnée par des Kabyles francisés, une petite bourgeoisie d'esprit moderne, qui pense en français, mais qui n'en garde pas moins, parce qu'elle demeure très près de la vie paysanne, un robuste bon sens rural. Or, quelles sont, dans le domaine politique et culturel, les tendances de cette élite? Elle reste prodigieusement kabyle. Elle continue, après trois générations de paix, de se passionner pour les querelles de villages; les Kabyles chrétiens eux-mêmes, quelques centaines de convertis, entrent dans les alliances d'intérêts qui sont le prolongement des "soffs," des ligues politico-militaires d'autrefois; ils s'entendent, à l'occasion, avec les Kabyles musulmans dans une sorte de front commun contre l'étranger arabe. Les Kabyles instruits se passionnent pour l'histoire de la Kabylie,

ses épopées des siècles passés, s'enorgueillissent de ses coutumes. Le droit coutumier, officiellement aboli, continue de fleurir, et des codes clandestins, ingénieusement conçus, s'appliquent à l'insu des autorités.¹ Il n'est pas jusqu'à l'enfant kabyle qui ne montre à l'école des aptitudes intellectuelles ou artistiques qui ne le distinguent profondément de l'enfant arabe.

On échappe difficilement, en observant la Kabylie, transformée par soixante années d'influence française, à la constatation qu'il s'y trouve réuni tous les éléments d'une sorte de patriotisme provincial, foncièrement original, et que peu à peu s'éveille une âme berbère nouvelle, qui se dégage lentement des institutions du passé, mais qui peut-être parviendra à s'exprimer elle-même. On a le sentiment qu'une synthèse s'élabore dans ce pays, entre les influences islamiques et françaises et le vieux fond berbère, d'où sortira peut-être une vie nouvelle pour un peuple auquel l'histoire n'a jusqu'à présent jamais donné l'occasion d'être lui-même.

La situation des Berbères du Maroc est moins nette. L'intégrité de l'Empire Chérifien est hors de cause, et il ne peut s'agir d'y créer, sous quelque forme que ce soit, un "autonomisme berbère." Mais entre une centralisation aveugle et le séparatisme, mille formules de régionalisme se présentent, qui concilieront à la fois la souveraineté du Sultan, le respect de la religion, le goût des Berbères pour leurs institutions locales et leur attachement à des coutumes qui tiennent étroitement à leur vie matérielle et sociale.

En ce qui concerne le Moyen-Atlas, nul doute que ce pays ne reste, comme la Kabylie, comme les régions peuplées de Bédouins arabes même—telles que l'Arabie intérieure—fort attaché à son droit. Un vieux Berbère nous confiait, dans sa tribu, il y a quelques années, son inquiétude à l'égard du problème de l'évolution de la femme. Il rejetait avec véhémence l'idée d'accorder à celle-ci une part d'héritage, que lui reconnaît la législation coranique ; il notait avec amertume la tendance qu'elle avait à s'affranchir de la tutelle des agnats ;

¹ L. Milliot : *Les nouveaux Kanoums Kabyles*, Hespéris (1926).

puis il se tournait avec une naïve confiance vers le juge français pour lui demander de régler sans heurt, l'insoluble problème de l'émancipation de celle qui avait été pendant de longs siècles l'esclave des hommes. L'évidence s'établissait dans notre esprit que, seul le groupe social tout entier, la fraction, la tribu, devait prendre avec une sage lenteur les décisions successives qui relèveraient la situation de la femme, non sans la maintenir sous la surveillance et l'assistance nécessaires de ses protecteurs naturels. Ajoutons que l'évolution de ces populations de pasteurs, arrêtées sur le sol qu'elles occupent depuis une génération à peine, ne peut se poursuivre que très lentement, et que tout ce qui maintiendra la force de leurs tribus, la puissance du sentiment collectif consolidera à la fois l'ordre, le respect de la propriété et la discipline familiale.

Dans le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas, chez les Chleuhs du Sous, nous l'avons dit, les influences religieuses plus fortes, la vie sédentaire plus ancienne, ont rapproché davantage le droit des tribus de celui de l'Islam. Le Chleuh, égalitaire et âpre au gain, a surtout deux désirs : celui de n'être pas " mangé " par ses chefs ; celui de gagner ce qu'il faut pour nourrir les siens. Ici encore le développement des institutions de tribus sous une forme plus administrative que juridique, est le contrepoids salutaire à l'autorité nécessaire des caïds et des cheikhs. L'association, dans laquelle les Berbères du Sud du Maroc sont passés maîtres, est le meilleur moyen qu'ils possèdent de lutter contre les difficultés économiques. Après avoir, jadis, fondé des magasins à blé collectifs dont le règlement intérieur était souvent un modèle d'ingéniosité, nous les voyons à présent créer des sociétés anonymes, au capital de plusieurs millions de francs parfois, pour organiser des épiceries européennes, des lignes de transports automobiles. Plus qu'aucun autre, le Berbère du Sud du Maroc entre donc de plein pied dans la civilisation moderne. Il lui reste à rétablir l'économie de son propre pays sur les mêmes principes et à suppléer à la sécheresse du climat par de l'habileté technique.

Reste le conflit des cultures : l'arabe et la française, en présence desquelles se trouve le Berbère. L'exemple de la Kabylie montre pratiquement que le facteur religieux peut se dissocier du facteur linguistique ; la Kabylie est aussi musulmane qu'au temps de la conquête, et elle ignore la langue du Prophète autant qu'autrefois.

Ici le plus grand libéralisme s'impose. La langue arabe, langue de culture moderne, quelque peu assouplie par l'effort des Orientaux, peut-elle rivaliser avec l'une des grandes langues de culture du monde ? Est-ce à travers le prisme de la littérature d'Égypte et de Syrie que les Berbères de l'Afrique du Nord regarderont le monde moderne, étudieront ses techniques et son histoire, sa civilisation, ou à travers la vitre claire de la langue de Pascal, de Voltaire ou de Renan ? Il semble que l'intérêt montré par la jeunesse citadine d'Afrique du Nord elle-même pour notre littérature contemporaine, pour nos modes de pensée, se charge dès à présent de répondre. Dans ce conflit d'impérialismes culturels, les meilleurs l'emportent. Mais nul ne peut se targuer de lire l'avenir dans les troubles événements du présent. Guerres, crises, bouleversements du monde occidental et oriental risquent chaque jour de modifier l'équilibre des forces, de remonter brusquement le cours de l'évolution ou d'en accélérer la pente. Il est des plantes qui vivent dans un climat trop dur pour en laisser éclore les fleurs. La civilisation de la Berbérie fut dans cet état pendant de longs siècles. Vienne à présent le souffle tiède du printemps et elle s'épanouira. Que le vent chaud du désert soit le plus fort, et une fois encore, elle se desséchera sur sa tige.

ROBERT MONTAGNE.